

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 19 juillet 2017 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Gilles Labelle

Sont absents :

Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Pauline Sauvé

Est aussi présente :

Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2017-07-254 Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe pour la tenue de la présente séance ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de nommer Madame Andrée Bertrand à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour les fins de la présente séance ordinaire du conseil municipal tenue en date du 19 juillet 2017.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-255 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-256 Financement de l'acquisition d'un véhicule de service pour le Service des travaux publics auprès de Crédit municipal et Manufacturier REXCAP Inc.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie désire acheter un véhicule de service pour le Service des travaux publics de Gérard Hubert Automobile Ltée, situé à Maniwaki, au montant de 70 515.04 \$ incluant les taxes applicables.

Considérant que la municipalité veut procéder par crédit-bail pour la somme de 75 497.48 \$, payable sur une période de cinq ans, soit 5 versements consécutifs et égaux au montant de 15 030.28 \$, taxes incluses, plus les frais de dossier de 344.93 \$ payables au départ.

Considérant que le taux annuel est de 3.29 % pour la durée du terme.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu :

Que la municipalité de Lac-Sainte-Marie finance l'acquisition d'un véhicule de service pour le Service des travaux publics, de Gérard Hubert Automobile Ltée, auprès de Crédit municipal et Manufacturier REXCAP Inc. qui agit à titre d'agent/courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit-bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail.

Que les frais d'assurances de la Mutuelle des municipalités du Québec et les frais d'enregistrement soit à la charge de la municipalité et qu'une

preuve de couverture d'assurance pour ladite niveleuse soit transmise au créancier.

Que le 1^{er} versement annuel est payable lors de la signature des documents contractuels.

Que la municipalité de Lac-Sainte-Marie accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur et le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le créancier tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatif au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail prévue avec la Banque Royale du Canada pour un montant de 75 497.48 \$, incluant les taxes sur 5 ans au taux fixe de 3.29 % selon la soumission de Crédit Municipal et Manufacturier Inc. dont copie est annexée aux présentes.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, sont également autorisés à signer tous les documents à la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) afin d'effectuer le transfert qui s'impose.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-257 Appel d'offres pour enlever les 3 réservoirs pétroliers situés au 140, chemin Lac Sainte-Marie par un détenteur d'une licence 1.8 de la Régie du bâtiment du Québec

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour les travaux d'enlèvement des 3 réservoirs à 5 différents entrepreneurs pétroliers détenteur d'une licence 1.8 émise par la Régie du Bâtiment du Québec.

Considérant qu'à la suite dudit appel d'offres, les trois soumissions suivantes ont été déposées au bureau municipal, soient :

- Petro Hitech Construction au montant de 7 005.43 \$;
- Service et Construction Mobile Ltée au montant de 24 898.99 \$;
- Triangle Pump Service Limited au montant de 7 124.15 \$;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de procéder à l'adjudication du contrat à Petro Hitech Construction au montant de 7 005.43 \$ en tant qu'entrepreneur des travaux pour enlever les 3 réservoirs situés au 140, chemin Lac Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-07-258 Modification de la résolution # 2017-07-252 intitulée « Achat d'un camion pour le Directeur des travaux publics »

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution # 2017-07-252 intitulée « Achat d'un camion pour le Directeur des travaux publics » puisque l'achat dudit camion est pour le Service des travaux publics et non pour le directeur de ce service.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'acheter un camion 2017 GMC Sierra 1500 4 RM, cabine ordinaire, 133 po, TK 15903 auprès du Garage McConnery, au montant de 29 060.00 \$ plus les taxes applicables, pour le Service des travaux publics.

Autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents relatifs concernant cette acquisition.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2017-07-259 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h05.

Gary Lachapelle, Maire

Andrée Bertrand, Secrétaire-
trésorière-adjointe